

Conseil Municipal - Élection d'un Quinzième et d'un Seizième Adjoint

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. Jean-Philippe GALLAT, que ses activités professionnelles appellent à quitter Besançon, a présenté sa démission du poste d'Adjoint et de Conseiller Municipal qu'il occupait au sein de cette assemblée. Sa démission a été acceptée par M. le Préfet à compter du 30 septembre 1993.

M. Bernard LIME a également démissionné de ses fonctions d'Adjoint.

Il convient donc de procéder à l'élection de deux nouveaux Adjoints.

Conformément à l'article L 122.4 du Code des Communes, cette élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Je vous rappelle que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Les nouveaux Adjoints seront 15^{ème} et 16^{ème} Adjoints dans l'ordre du tableau. En effet, en cas de cessation de fonctions d'un Adjoint, notamment en cas de démission, il convient de se référer à la règle concernant l'ordre du tableau, qui dispose que celui-ci résulte de l'ordre chronologique de la nomination des Adjoints. En conséquence, les Adjoints nommés après celui qui a cessé ses fonctions se trouvent promus d'un rang au tableau.

Élection du 15^{ème} Adjoint

M. le Maire propose d'élire M. Pierre RUEFF à ce poste et précise qu'il se verra confier la délégation Eau - Assainissement - Informatique.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	42
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19
Ont obtenu :	
M. Pierre RUEFF	36

M. Pierre RUEFF ayant obtenu trente six voix est élu 15^{ème} Adjoint.

Élection du 16^{ème} Adjoint

M. le Maire propose d'élire M. Marcel FERRÉOL à ce poste et précise qu'il se verra confier la délégation de l'Action Culturelle.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
Nombre de bulletins blancs	7

Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19
Ont obtenu :	
M. Marcel FERRÉOL	34
M. Claude SALOMON	3

M. Marcel FERRÉOL ayant obtenu trente quatre voix est élu 16^{ème} Adjoint.

Je vous indique que désormais l'ordre du tableau des Adjoints sera le suivant :

Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint

M. Jean PONÇOT, Deuxième Adjoint

M. Jean-Louis FOUSSERET, Troisième Adjoint

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Quatrième Adjoint

M. Claude JEANNEROT, Cinquième Adjoint

M. Bernard RÉGNIER, Sixième adjoint

M. Jean-Claude TISSOT, Septième Adjoint

Mme Martine BULTOT, Huitième Adjoint

M. Vincent FUSTER, Neuvième Adjoint

M. Jacques VUILLEMIN, Dixième Adjoint

M. Raymond JEANNIARD, Onzième Adjoint

M. Jean-Pierre HIRSCH, Douzième Adjoint

M. Gérard JUSSIAUX, Treizième Adjoint

M. Marcellin BARETJE, Quatorzième Adjoint

M. Pierre RUEFF, Quinzième Adjoint

M. Marcel FERRÉOL, Seizième Adjoint.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, quand il s'agit d'élire un Adjoint, la moindre des choses puisque vous gérez cette assemblée serait de demander s'il y aura également un autre candidat. Je vous dis tout de suite qu'il n'y aura pas de candidat de la part du groupe «Une Ambition pour Besançon» et que nous ne participerons pas au vote, mais c'était pour rétablir ce qui se fait habituellement, ce que vous avez oublié de faire parce que vous avez d'autres soucis.

M. LE MAIRE : Des soucis j'en ai c'est vrai, mais je suis là pour essayer d'y répondre. Est-ce qu'il y a d'autres candidats que Pierre RUEFF à ce poste d'Adjoint ? Il n'y en a pas, le scrutin est maintenant ouvert. Nous demandons au plus jeune de l'assemblée qui doit être notre collègue RAGOT et qui sera secrétaire, de s'approcher pour procéder au dépouillement. Ceux qui ont un pouvoir peuvent voter deux fois.

Nous félicitons Pierre RUEFF. Dans la foulée, nous allons procéder à l'élection d'un Seizième Adjoint puisque, ce n'est pas une nouvelle qui vous étonnera, Bernard LIME a souhaité se démettre de cette délégation d'Adjoint que je lui avais confiée en 1989 pour des raisons qui lui sont propres, qu'il m'a exprimées à plusieurs reprises et que je comprends. Lorsqu'il y a divergence, je crois que c'est honnête de dire «je ne continue pas dans cette direction». Nous allons donc remplacer Bernard LIME à ce poste d'Adjoint aux Affaires Culturelles. Y a-t-il des candidats ?

M. TOURRAIN : Est-ce que nous aurons après l'élection de M. LIME la possibilité d'exprimer un avis sur les problèmes de la culture et sur le fonctionnement général de la Municipalité ?

M. LE MAIRE : Vous savez que vous avez toujours la possibilité de vous exprimer ici, c'est la démocratie, chacun peut le faire au moment qu'il conviendra. Donc nous procédons à l'élection du Seizième Adjoint et vous vous exprimerez ensuite, mais ce ne sera pas un débat culturel, nous aurons l'occasion d'en refaire un lorsque le prochain Adjoint sera bien en place et nous aurons encore le temps de nous retrouver sur ces dossiers-là. Je propose donc à ce poste d'Adjoint Marcel FERRÉOL, membre de la Commission Culturelle, qui a accepté la succession de Bernard LIME avec lequel il est très lié dans la continuité d'une action que nous partageons pour 90 %, je vous en prie Monsieur TOURRAIN ne faites pas l'étonné, nous aurons l'occasion d'en reparler dans un instant. Le scrutin est ouvert. Nous félicitons Marcel FERRÉOL et Claude SALOMON qui a obtenu 3 voix.

La discussion est close.

Dont acte.